

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 23 mars 2023
Convocation en date du 13 mars 2023

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : AURIAS Claude, ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD Francis, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric, VALLON Cyrille

Membres excusés :

Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, LEMERCIER Christophe,

A été élu secrétaire de séance : PELAEZ-BACHELIER Hélène

Votants : 13

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 03/2023

Objet : Examen et vote du compte de gestion 2022 TRESORIER

Le Président expose aux membres du Conseil Syndical que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandatémis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Syndical en même temps que le compte administratif.

**Vu le compte rendu du Président, Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 trésorier, après en avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,
Loïc MOREL**

